



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

SÉANCE EXTRAORDINAIRE

Procès-verbal d'une séance extraordinaire du Conseil municipal de Napierville du 12 novembre 2020 à 19h00 à la salle du Conseil, au 260, rue de l'Église et à laquelle sont présents les membres du conseil suivants :

- | | |
|----------------------|-----------------|
| - Ghislain Perreault | - Marthe Tardif |
| - Daniel Dumontier | - Serge Brault |
| - Mario Dufour | - David Dumont |

Formant quorum sous la présidence de la Mairesse, Madame Chantale Pelletier.

ORDRE DU JOUR ASSEMBLÉE DU 12 NOVEMBRE 2020

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail: Dépassement des coûts
3. Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour
4. Levée de l'assemblée

2020-11-333 Adoption de l'ordre du jour

Résolution #2020-11-333 : Adoption de l'ordre du jour

Sur proposition de Monsieur le conseiller David Dumont, appuyé par Monsieur le conseiller Daniel Dumontier et résolu unanimement :

D'accepter l'ordre du jour ci-dessus tel quel et en laissant l'item *Varia* ouvert.

ADOPTÉE

2020-11-334 Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail: Dépassement des coûts

Résolution #2020-11-334 : Remplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail: Dépassement des coûts

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre du Programme TECQ 2019-2023 la Municipalité de Napierville a inclus dans ses priorités le déplacement d'une conduite d'aqueduc sous la voie ferrée de CP Rail;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux a été acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'habitation en date du 11 août 2020;

CONSIDÉRANT QUE suite un appel d'offres public, le mandat a été octroyé à la firme Gérald Théorêt pour un montant de 352 911.86\$ taxes incluses;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité peut modifier un contrat accordé à la suite d'une demande de soumissions dans la mesure où la modification constitue un accessoire à celui-ci et n'en change pas la nature;

CONSIDÉRANT QUE le projet présentement en cours démontre un risque de dépassement des coûts initialement prévus;

CONSIDÉRANT QU'il est important d'exécuter les travaux de déplacement de la conduite dans les meilleurs délais possible;



Procès-verbal du Conseil de la Municipalité de Napierville

CONSIDÉRANT QUE les coûts supplémentaires anticipés s'estiment à près de 90 000\$ incluant sans s'y limiter, les frais de surveillances supplémentaires, les frais causés par la sur profondeur et l'emplacement de la gaine de fibre optique, les frais engendrés par le déplacement de la vanne ainsi que les frais de pavage supplémentaires causés par l'augmentation de la superficie;

CONSIDÉRANT QU'un règlement d'emprunt portant le numéro 439 a été approuvé par le ministère des Affaires municipales et de l'Habitation le 06 octobre 2020 pour l'ensemble des travaux pour un montant total de 455 504\$;

CONSIDÉRANT QUE même avec l'addition du montant couvrant le risque de dépassement anticipé des coûts et le montant du projet en cours, ceux-ci demeurent à l'intérieur du montant affecté au règlement d'emprunt numéro 439;

Sur proposition de Monsieur le conseiller Ghislain Perreault, appuyé par Monsieur le conseiller Serge Brault et résolu unanimement :

D'approuver l'estimation des coûts supplémentaires au montant maximal de 90 000\$ plus les taxes applicables ci-dessus mentionnés ;

Il est également résolu que ce montant soit pris à même le règlement d'emprunt numéro 439.

ADOPTÉE

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Période de questions sur les sujets à l'ordre du jour

Intervention de : Aucune assistance, séance tenue sans publique selon les recommandations ministérielles en lien avec la COVID-19, séance enregistrée vocalement et disponible sur le site internet de la Municipalité;

Je, soussignée, Directrice générale, certifie par la présente que des fonds sont disponibles pour les dépenses acceptées par les résolutions ci-haut mentionnées.

Julie Archambault, dir. gén. & sec.-trés.

2020-11-335 Levée de l'assemblée

Résolution #2020-11-335 : Levée de l'assemblée

Sur proposition de Monsieur le conseiller Mario Dufour, appuyé par Madame la conseillère Marthe Tardif et résolu unanimement :

De clore l'assemblée à 19h03.

ADOPTÉE

CHANTALE PELLETIER
MAIRESSE

JULIE ARCHAMBAULT
DIRECTRICE GÉNÉRALE ET
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE